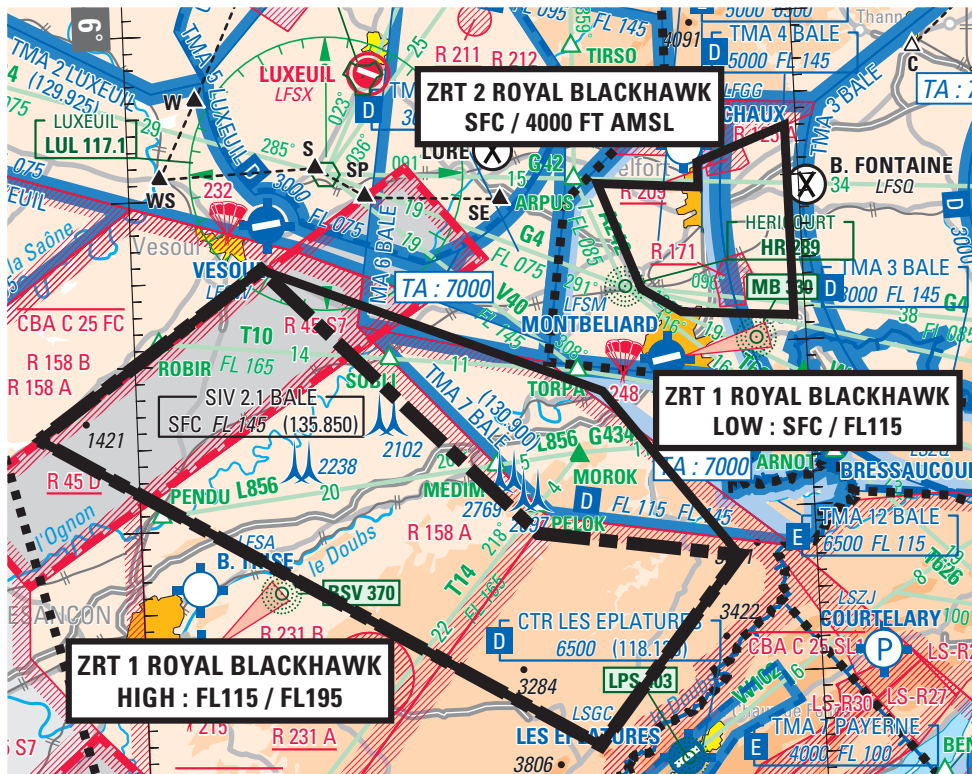


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice ROYAL BLACKHAWK 2020 (FIR : Reims LFEE)

En vigueur : Du 13 au 22 octobre 2020

Lieu : FIR : Reims LFEE, AD : Besançon La Vèze LFQM, Besançon Thise LFSA, Montbéliard Courcelles LFSM, Belfort Chauv LFGG, Vesoul Frotey LFQW



ACTIVITY
Exercice régional au profit de la préparation à l'engagement opérationnel des participants mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir.

DATES AND TIMES OF ACTIVITY
ZRT1 LOW et HIGH, ZRT 2 activables :
13, 15 : 0900-2200
14, 16 : 0600-1200
17 : 0600-1000, 2000-2359
18 : 0000-1000
19 : 1900-2359
20 : 0000-2359
21 : 0000-2200
22 : 1000-1800

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
RAKI (ou CDC de remplacement) :	119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz
Luxeuil APP :	129.925 MHz
Bale INFO :	130.900 MHz / 135.850 MHz
Reims CTL (secteur SE) :	124.950 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE
CDC de Cinq-Mars-la-Pile ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement.

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contournement obligatoire pendant les activités sauf pour :
- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs autorisés après coordination auprès du gestionnaire,
- les aéronefs à destination des aérodromes de Besançon la Vèze (LFQM) et de Montbéliard (LFSM) après coordination auprès du gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions après notification auprès du directeur de l'exercice.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK LOW

Limites latérales

47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E
 47°06'00.00"N, 006°40'00.00"E
 47°17'06.94"N, 006°53'06.44"E
 47°27'26.10"N, 006°41'36.10"E
 47°35'39.28"N, 006°11'36.27"E
 47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E

Limites verticales
 SFC / FL115

ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH

Limites latérales

47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E
 47°06'00.00"N, 006°40'00.00"E
 47°17'06.94"N, 006°53'06.44"E
 47°19'00.56"N, 006°35'15.67"E
 47°35'39.28"N, 006°11'36.27"E
 47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E

Limites verticales
 FL115 / FL195

ZRT 2 ROYAL BLACKHAWK

Limites latérales

47°43'00.00"N, 006°59'00.00"E
 47°31'30.00"N, 006°59'00.00"E
 47°32'00.00"N, 006°49'00.00"E
 47°33'30.00"N, 006°45'30.00"E
 47°40'00.00"N, 006°42'00.00"E
 47°39'30.00"N, 006°51'00.00"E
 47°41'00.00"N, 006°51'00.00"E
 47°43'00.00"N, 006°59'00.00"E

Limites verticales
 SFC / 4000ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

L'utilisation des voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et SOBLLI sera soumis à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH.

Les zones LF-R 45 D et LF-R 45 S7 seront activables au profit de l'exercice pendant les créneaux d'activation des ZRT Royal Blackhawk suivant les horaires d'activation prévus à l'AIP.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice

1^{er} Régiment d'Artillerie/C3D :
 Tél : 03.84.57.53.69

COMALAT/ Section espaces aériens :
 Tél : 01.41.28.82.13 / 14

Pendant l'exercice :

Directeur de l'exercice / Cellule 3D 1^{er} RA
 Tél : 03.84.57.53.69

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La Pile
 Tél : 02.47.96.28.63 – 02.47.96.30.00 (chef contrôleur)

En cas de plan de remplacement :
 Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun
 Tél : 04.26.72.83.99 – 04.78.14.65.21